

Communiqué

14 Septembre 2017

le 13 septembre 2017, nous avons participé à la réunion en préfecture avec M.le Sous-Préfet de Chinon en charge du dossier LGV, M.Mariau Pt De l'ACIL, 2 représentants de Liséa et des représentants de l'administration préfectorale.

Nous avons exposé les doléances des riverains exposés au bruit des TGV et nous avons pu échanger nos arguments mais nous sommes ressortis avec la nette impression que le préjudice des riverains n'est pas reconnu et surtout que les solutions proposées ne sont pas à la hauteur.

En effet, Liséa et l'administration ne veulent connaître que les obligations minimales liées à une réglementation qui avantage nettement le constructeur responsable du bruit au détriment des victimes non indemnisées que nous sommes.

En effet, Liséa ne propose que ce qui est conforme à ses obligations, à savoir une campagne de mesures de bruit devant certaines habitations (250 environ à ce jour sur toute la ligne nouvelle) sur une durée de 24h, et traitées par le prestataire en normes Laeq, soit des moyennes de bruit corrigées sur la période diurne 6h-22h. Le passage des TGV étant intermittent sur cette période et concentrée principalement en début et fin de période, les moyennes obtenues seront beaucoup plus faibles que les pics de bruit réellement entendus (on estime généralement une différence de 27 décibels).

D'autre part nous avons essuyé un refus à notre demande d'allonger la période de mesure d'exposition au bruit (24h), justifiée par les variations importantes dues aux données météorologiques (vitesse et orientation du vent, taux d'humidité, température) mais aussi aux variations des conditions de circulation. L'argument étant l'application de correctifs spécifiques aux conditions météo dont nous n'avons pour l'instant aucune information quant à la méthodologie appliquée. Nous allons donc demander aux services de Liséa qui ont exprimé des intentions de «transparence» de nous apporter toutes ces informations.

De plus nous allons continuer nos actions de sensibilisation et d'inventaire des nuisances auprès des riverains, en se rapprochant des maires pour harmoniser nos interventions.

Le président
Ch. Cerniaut

Associations adhérentes :

APC (Chambray) : apc.37@orange.fr

ATVN (Veigné) : contact@atvn37.com

ADPM (Maillé) : n.pinot@orange.fr

Comité de Protection des Coteaux (Ste-Maure de T, Draché, Sepmes) christian.cerniaut5@orange.fr